

République Française
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 04 juin 2026

Délibération n°2026/095

**Objet : Construction d'une salle de conférence – Avenant n°1 au lot 1 Lot 1 :
Terrassement / Réseaux / Démolitions / Gros Œuvre / Étanchéité / Revêtements / Façades /
Métallerie**

Nombre de membres 46			L'an deux mille vingt-six, le quatre juin, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	34	39	Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum est atteint.
39	-	-	
Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONIOTTI Jean-Nicolas – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUINTINI Patricia – LECA Dominique – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – PETRIGNANI Yoann – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – SUZZONI François-Noël – TADDEI Marc – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à ESCOBAR-SANTINI Alexandra – COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph – COSTA Jean-Luc a donné procuration à TADDEI Marc – GUERRINI Antoine a donné procuration à BASTIANI Angèle – RAFFO Marie a donné procuration à ORSINI Joseph.			
Absents : ANTONELLI Jean-Toussaint – FERRANDI Paul-Vincent – LIONS Romain – MARTELLI Camille – ORSINI Stéphane – PINAUD Jean-Michel – SAULI Joseph.			
Convocation envoyée le : 29/05/2026 Et affichée le : 29/05/2026			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 10/06/2026

VU le Code de la commande publique,

VU qu'en cours d'exécution du marché de travaux suivant :

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CONFERENCE

Il s'est avéré nécessaire d'établir le présent AVENANT N°1 au Lot 1, avec incidence financière, afin de prendre en compte les éléments ci-après exposés.

Suite à la découverte de trois anciennes fosses septiques enterrées, des terrassements complémentaires ont dû être réalisés. Sous le contrôle du géotechnicien, l'une des fosses, la moins profonde, a été totalement détruite et évacuée, tandis que les deux autres ont été réduites puis remblayées conformément aux préconisations techniques du géotechnicien.

Ces travaux ont donné lieu à l'établissement d'un devis complémentaire intégrant :

- Des terrassements complémentaires,
- L'évacuation des déblais,
- La fourniture de ballast pour le remplissage des fosses,
- Un remblai complémentaire,

- Un compactage de la zone.

Le montant total de ces prestations s'élève à 13 850 €HT.

Afin d'assurer une cohérence entre le projet de la salle de conférence et celui du jardin scénographié, le choix du revêtement de sol du jardin a été privilégié pour garantir une continuité visuelle et matérielle entre les deux espaces.

Ainsi, le revêtement en béton teinté initialement prévu aux lignes 1.7.29 (1 000 €HT) et 1.7.31 (1 680 €HT) est remplacé par un béton désactivé. Par ailleurs, une bande complémentaire au sud de la salle sera réalisée, pour un montant de 5 850€ HT.

Dans le même objectif de cohérence entre l'Institut des filles de Marie et sa salle de conférence, l'uniformisation des revêtements de sol est à mettre en œuvre, en optant pour un format 120x60 dans le coloris travertin qui sera utilisé pour l'Institut. La plus-value est de 16€/m², ce qui représente 2 336 € pour la totalité du projet.

Les prestations suivantes ont été ajoutées :

- 1.8.11 : Ajout de deux boîtes à eau en aluminium effet zinc, portant la quantité totale à 5 au lieu de 3 initialement prévues, soit une plus-value de 900 €HT
- 1.8.12 : Ajout de deux descentes d'eaux pluviales, portant la quantité totale à 5 au lieu de 3, soit une plus-value de 130 €HT
- 1.8.13 : Ajout de deux crapaudines en acier galvanisé, portant la quantité totale à 5 au lieu de 3, soit une plus-value de 40 €HT
- 1.9.06 : Ajout de 8 m² de faïence dans les WC, pour un montant de 640 €HT

Les prestations suivantes ne sont pas nécessaires et sont donc supprimées :

- 1.7.23 : Cour anglaise -650 € HT
- 1.7.24 : Accès au vide sanitaire -450 €HT
- 1.7.32 : Fourniture et pose de madriers en bois -3 500 €HT
- 1.11.02 : Fourniture et pose de deux mains courantes en fer forgé -360 €HT

Montant initial du marché public :

Montant HT : 283 275,30 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : 311 602,83 €TTC

Montant de l'avenant :

Montant HT : +16 106,00 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : +17 716,60 €

% d'écart introduit par l'avenant : +5.69%

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 299 381,30 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : 329 319,43 €

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, :

- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 juin 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

